



SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2021 à 20h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT ET UN, le NEUF NOVEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M ROSELLE Régis, Mme ROUSSEAU Angélique, Hervé, Mme VIDARD Stéphanie Mme LACOUR Aude, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, Mme SPIRA Julie, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme LACOUR Aude,
M BOULARAND Claude, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
M VILZI Christophe, procuration à M FORGET Bruno,
M BRIAND Hervé, procuration à Mme REGNIER Catherine,
M NABONNE Eric, procuration à Mme ALLAIN Geneviève,
Mme FUSZ Anne, procuration à M URCOURT Daniel,

Absent :

M THOMA Hervé

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUIN 2021

Le compte-rendu du 29 juin 2021 est approuvé par le Conseil Municipal.

APPROBATION D'UNE OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

La ligne de trésorerie et les emprunts pour l'extension du Groupe Scolaire sont approuvés par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020-ASSAINISSEMENT PAR LA THELLOISE

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE du rapport annuel de l'année 2020 du Syndicat d'Assainissement par la Thelloise.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60).

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport annuel de l'année 2020 du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DES MENTIONS LÉGALES DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU).

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (pour : 16 - abstention : 2), **APPROUVER** les Conditions Générales d'Utilisation et les mentions légales du portail internet pour le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme(GNAU) pour la saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme, jointes en annexe à la délibération.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

Nom de l'association	Proposition de la Commission
Association Entente Sportive du Thelle	900,00 €
La triplète d'Ercuis	725,00 €
Association Franco-Portugaise	500,00 €
Association La Récré	250,00 €
Atelier au Jardin	500,00 €
Club de l'amitié	500,00 €
Total	3 375,00 €

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, **APPROUVER** le deuxième versement des subventions de fonctionnement attribuées aux associations au titre de l'exercice 2021 comme définies ci-dessus ; **AUTORISER** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2021 et **NOTER** que les subventions seront imputées au compte 6574.

ADMISSION DE LA COMMUNE D'ANSACQ DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE.

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (pour : 12 – abstention : 5 – contre : 1), **DONNE** son accord à l'adhésion de la commune d'Ansacq à la Communauté de communes Thelloise.

APPROBATION DU RENOUELEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **PRENDRE ACTE** de la désignation des membres par la Chambre d'Agriculture de l'Oise :

M COLLAS Thibault
M HAGUET Pierre-Marie
M SOENNEN Cédric

APPROUVER la proposition de désignation de trois membres propriétaire exploitant ou non :

M THOMA Hervé
Mme VAN BOXSTAEL Christiane
M LOITRON Alain

APPROBATION DU CLASSEMENT DE LA PARCELLE B1065 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER le classement de la parcelle B1065 dans le domaine public communal.

AUTORISATION DE CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS COMPLET.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER la création d'un emploi d'agent administratif à temps complet (35h), à compter du 01 novembre 2021 ; **MODIFIER** le tableau des emplois et des effectifs ; **INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

APPROBATION POUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, AUTORISER Le Maire à solliciter les concours financiers du Conseil Départemental, de la D.E.T.R et de la D.S.I.L pour les projets suivants :

- ☞ Réfection du stade,
- ☞ Rénovation du porche menant au Pigeonnier,
- ☞ Acquisition d'une tondeuse et d'un tracteur,
- ☞ Acquisition de jeux d'extérieurs,
- ☞ Acquisition supplémentaire de vidéosurveillance,
- ☞ Réfection de la voirie ruelle de Creil et rue du Puits du Val,
- ☞ Rénovation de l'église,
- ☞ Acquisition de nouvelles chaudières,
- ☞ Construction d'une baraque pour l'Association La Triplette avec un cabinet de toilette.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité (pour : 13 – contre : 1 – abstention : 4), AUTORISER les études pour ouvrir à la construction de la zone 1AUm.

QUESTIONS DIVERSES :

Daniel URCOURT souhaite savoir si le cabinet de Gérard BLANCHARD est bien rentré dans les normes de développement.

Jean-Marie NIGAY répond en effet qu'un pompe à chaleur sera installé dans l'agrandissement de l'école.

Un membre de l'assemblée délibérante demande la date précise de la fin des travaux de l'école et si l'extension sera terminée pour la rentrée 2022.

Jean-Marie NIGAY répond qu'il faut compter dix mois pour la construction et que malheureusement il ne sera pas fini pour la rentrée 2022.

Angélique ROUSSEAU informe l'assemblée que des administrés souhaitent obtenir les comptes-rendus des réunions de quartier.

Bruno FORGET répond que les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la commune.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

Fin de séance 23h30
Validation de la secrétaire de séance.
Madame Aude LACOUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Nigay', with a horizontal line extending to the right.